



## ARRÊTÉ

### Portant modification du comité social territorial du Sitcom Côte Sud des Landes

ARR-2023-025

Le Président du Sitcom Côte Sud des Landes,

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au comité social Territorial des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles au 8 décembre 2022,  
Vu la délibération en date du 17 mars 2022 déterminant le nombre de représentants du personnel et le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,  
Vu le procès-verbal du 8 décembre et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,  
Vu le courrier de désignation des agents par le syndicat UNSA,  
Considérant que le Sitcom a sollicité le syndicat UNSA pour désigner le siège vacant,

## ARRÊTE :

### Article 1 :

La composition du comité social territorial du Sitcom Côte Sud des Landes s'établit comme suit :

#### Représentants de la collectivité :

##### Titulaires :

- NAPIAS Gérard
- GUILLOT Thierry
- VACHEY Thomas
- CLOUET Maïté
- JEGOU Jean-Marc

##### Suppléants :

- CAUNEGRE Alain
- DARRIGADE Hervé
- GOYENECHÉ Olivier
- VISENSANG Patrick
- LIZASO Agnezka

#### Représentants du personnel :

##### Titulaires :

- COUBES Olivier
- BRAUGE Pierre
- VAN DURME Steve
- CARREY Christophe
- DUHAA François-Xavier

##### Suppléants :

- LEPLAY Sébastien
- MORAIS PINTO Coralie
- BENQUET Christophe
- FONTAINE Olivier
- LAMOLIATE Eric

### Article 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis à Madame la Préfète.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

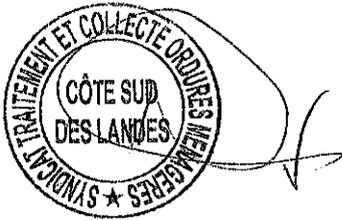
ID : 040-254001977-20231102-ARR\_2023\_025-AR



**PREND ACTE** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. *Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à Bénesse-Maremne,  
Le 2 novembre 2023

Le Président,  
Alain CAUNEGRE



Notification le : .....

Prénom NOM :  
Signature